

Chaussée de Braine à Ecaussinnes - N532

1 Situation

- a) Piste cyclable bidirectionnelle
- b) Pont ancienne voie ferrée : Passage du pont

2 Dangersité

- a) Faible
- b) Forte

3 Utilité

Importante
Liaison de communes proches

4 Praticabilité

Moyenne

5 Problématique

- a) Piste dégradée à divers endroits
- b) Traversée du pont dangereuse dans les 2 sens
 - 1 : Interruption de la piste en sens Braine-le-Comte > Ecaussinnes
 - 2 : Passage de l'autre côté de la voirie dans le sens Ecaussinnes > Braine-le-Comte





6 Solution(s) proposée(s)

a) Rénovation de la piste
et marquage plus clair soit par potelets, barrières et espacement de sécurité plus important entre la route et la piste (zone tampon).

b)
Selon TIMENCO : « Lorsque la largeur ne permet pas le dépassement et le croisement sans déportement (c'est-à-dire) si la voirie n'est pas assez large pour permettre un véhicule à dépasser le cycliste sans manœuvre, il faut justement » :
- souligner la situation de mixité en situant la BCS bien sur la bande de circulation, voire la surdimensionner.

Ainsi, « l'automobiliste prend conscience de la présence possible de cyclistes. »

« L'automobiliste voit immédiatement qu'il est bien obligé de rouler sur le marquage BCS.

L'automobiliste comprend qu'il est derrière un cycliste et pour le dépasser il doit faire une manœuvre et se déporter vers la gauche.

Si le dépassement et le croisement d'une voiture en sens inverse ne sont pas possible en même temps, l'automobiliste laissera d'abord passer la voiture en sens inverse et dépassera ensuite le cycliste.

....

Le cycliste comprend aussi que la voiture qui le dépasse doit se déporter, et qu'il n'est pas obligé de rouler plus à droite pour la laisser passer.

Ce principe est valable, indépendamment du régime de vitesse (30/50) et du type de marquage choisi (bande colorée, chevrons, logos vélo...). Il peut s'appliquer dans 2 sens, 1 sens ou un sens unique. »

Nous proposons donc

Dans la situation de piste bidirectionnelle actuelle :

SOIT :

une continuité de la piste sur le tronçon manquant, rétrécissant alors l'espace voiture, avec alors un passage alterné des voitures à cet endroit. Refusé par le SPW courrier de déc. 2015.

SOIT :

pour le « 1 » : un revêtement rouge sur le pont , et, avant et après le pont, une Bande Cyclable Suggérée en sens Braine-le-Comte > Ecaussinnes pour rejoindre les marquages de la piste

Pour le « 2 » : idem avec marquage de la traversée.

SOIT : la solution la plus sûre :

une passerelle sur le côté, avec donc un passage réservé aux modes doux, du côté de la piste.

Refusé par le SPW courrier déc 2015

Dans la situation de réaménagement de la piste actuelle vers éventuellement deux pistes unidirectionnelles, sur toute la chaussée menant de Braine à Ecaussinnes, nous proposerions que les pistes se prolongent sans interruption à hauteur de ce tronçon, et ce de chaque côté.

Et dans ce cas, gardons la nécessité de l'espace de séparation entre la piste et le trafic.